

27 février 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUREA

(Eurolist)

Par courrier en date du 10 février 2006, complété par un courrier du 23 février, la SAS Financière de Champlain (3, rue La Boétie - 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 février 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AUREA, et détenir pour le compte desdits fonds et clients, 545 254 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,68% du capital et des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé de 9 592 932 actions représentant autant de droits de vote.